

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	40
Désignés :	30
(dont 10 délégués avec voix double soit un total de 40 voix)	
Présents :	18
Votants :	32
Procurations :	4
Date de la convocation : 28 juin 2024	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS :

SEANCE DU 4 juillet 2024

Délibération 2024-24

**OBJET : Demande de subventions MA REGION SUD –
Acquisition de dispositifs de tri à la source des
biodéchets**

Le 4 juillet 2024 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, Fabrice MORENON, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;

Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE, Guy LOPINTO

Procurations :

Kevin SEBASTIAN à Anne Laure SEBBAR

Christophe ULIVIERI à Guy LOPINTO

Marie-Louise GOURDON à Daniel LE BLAY

Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT

Membres excusés :

Khéra BADAQUI, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Christophe FONCK, Patrick PEIRETTI, Denise LAURENT, Jean-Marc DELIA, Emmanuel BLANC

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20240704-2024-24-DE
Date de télétransmission : 19/07/2024
Date de réception préfecture : 19/07/2024

Date de mise en ligne :

22 JUL. 2024

UNIVALOM entreprend depuis de nombreuses années une politique ambitieuse et volontaire de réduction des déchets ménagers sur son territoire. Cette volonté de réduction à la source s'est transposée par la réalisation d'un premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de 2016 à 2020 et par le nouveau PLPDMA de 2023 à 2028 avec des actions fortes sur le tri et la réduction des biodéchets (restes alimentaires et végétaux). Cette ambition s'intensifie avec la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire, dite AGECE, et la généralisation du tri à la source des biodéchets ménagers depuis le début de l'année 2024.

Dans le cadre notamment des actions « 1. Organiser un service d'accompagnement au compostage individuel » et « 2. Organiser un service d'accompagnement au compostage collectif, partagé ou pédagogique » de ce PLPDMA, UNIVALOM a prévu un investissement global pour les 6 prochaines années de 2 676 384 €.

Certaines de ces actions de prévention peuvent être subventionnées par des organismes publics. Ainsi, le Syndicat est déjà bénéficiaire de certaines aides financières entrant dans le cadre du Fonds Vert mis en place par l'ADEME pour soutenir les Collectivités à hauteur de 560 179 € (représentant 21% du budget total prévisionnel), aides qui permettront de poursuivre le déploiement d'une politique ambitieuse sur la gestion des biodéchets.

Le projet de tri à la source des biodéchets d'UNIVALOM consistera *in fine* à équiper tous les habitants de notre territoire d'une solution de compostage et de les accompagner dans cette démarche. Il s'agira notamment d'équiper les 22 982 foyers en composteurs individuels et d'installer 617 sites de compostage collectif. L'implantation de ces équipements et l'adhésion de la population à leur utilisation nécessitera de nombreux investissements comme la communication, la logistique, les actions de broyage et de réduction du gaspillage alimentaire.

Toutefois, plusieurs actions prévues par le Syndicat dans ce domaine n'entrent pas dans le cadre des aides précitées du Fonds vert comme, par exemple, l'acquisition du matériel dédié au compostage individuel (composteurs, bio seaux...).

C'est pourquoi, UNIVALOM souhaite à présent effectuer une demande d'aide financière complémentaire auprès de MA REGION SUD afin de pouvoir répondre aux besoins de tout son territoire et de ses 280 000 habitants. Cette nouvelle demande de subvention entre dans le cadre du partenariat existant entre le Syndicat et MA REGION SUD ; le Contrat d'objectif signé pour 3 ans le 20 octobre 2022.

L'aide financière complémentaire demandée est de 500 000 € au titre du dossier intitulé « Déploiement du compostage » et correspond à 19 % des investissements à réaliser par UNIVALOM.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **CONFIRME** l'enveloppe financière globale d'investissement d'un montant de 2 676 384 € prévue sur la durée du PLPDMA d'UNIVALOM correspondant aux objectifs de déploiement complet du dispositif de tri à la source des biodéchets ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter une demande de subvention auprès de MA RÉGION SUD d'un montant de 500 000 € et à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants sur les budgets concernés.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

